

Séance du 18 octobre 2016

L'an deux mil seize et le dix-huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Alain CHAPLOT, Maire.

Etaient présents : Alain CHAPLOT, Marie-Madeleine GAILLARD, Mauricette SEUTIN, Michel FAURE, André DUVAL, Patrice JORAND, Christine BIZOT, Pierre MAILLARD, Caroline BEHAR, Bertrand BIDAULT de l'ISLE.

Etaient absents excusés : Christophe GENTIL (procuration à Bertrand BIDAULT), Aurélia FREAUX (procuration à Patrice JORAND), Xavier MULLER.

Christine BIZOT a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 août 2016
- 2) Avenants aux travaux de réhabilitation des logements de l'ancienne gendarmerie
- 3) Demande de prêt pour le financement des travaux de réhabilitation des logements de l'ancienne gendarmerie,
- 4) Choix des entreprises pour la rénovation de 3 douches au Foyer Adultes Handicapés
- 5) Adhésion de la Commune de Dissangis au SIVOS de l'Isle sur Serein, Angely, Annoux et Sainte Colombe ;
- 6) Tarif mensuel du chauffage au Foyer Socio-Educatif pour les associations
- 7) Questions diverses.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 août 2016.

Après lecture du procès-verbal par le Maire, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 août 2016 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

II - AVENANTS AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOGEMENTS DE L'ANCIENNE GENDARMERIE

Le Maire indique qu'il y a quelques petits travaux supplémentaires à faire, à savoir la réalisation d'une goulotte en tôle laquée pour le coffrage des gaines électriques extérieures, la mise en place d'une porte barreaudée laquée pour l'accès à la chaufferie, la mise en place d'un portillon pour l'accès à l'escalier extérieur, ce qui représente une plus-value de 4 318.40 € H.T. Il fait savoir que d'autres petits travaux ne sont pas réalisés tels que la pose d'un bloc porte CF E130, la pose d'une barre d'appui et la pose d'un oculus pour cage d'escalier, ce qui représente une moins-value de 3 470 € H.T. La plus-value sur le marché du lot n° 4 « menuiseries PVC - serrurerie » s'élève à la somme de 848.40 € H.T. soit 1 018.08 TTC.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, acceptent ces petits travaux supplémentaires, acceptent la plus-value sur le marché du lot 4 « menuiseries PVC

- serrurerie » qui s'élève à la somme de 848.40 € H.T., soit 1 018.08 € TTC après déduction de ce qui n'a pas été réalisé. Le montant du marché qui était de 44 703.56 € H.T. est porté à 45 551.96 € H.T. soit 54 662.34 € TTC

III - DEMANDE DE PRET POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOGEMENTS DE L'ANCIENNE GENDARMERIE

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal, que la convention, signée avec la région nous permettant d'avoir 30 % de subvention, oblige la commune à contracter un emprunt d'un montant de 254 320 € sur 20 ans, pour financer les travaux de réhabilitation des logements de l'ancienne gendarmerie. Plusieurs organismes financiers ont été sollicités.

Michel Faure explique qu'il a eu deux propositions : une de la CDC pour un emprunt au taux variable, qui, serait au départ de 1.50 % et une de la Caisse du Crédit Agricole Champagne Bourgogne, au taux fixe de 1.65 % avec des échéances trimestrielles de 3 738.83 €.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité décident d'opter pour le prêt de 254 320 sur 20 ans, au taux fixe de 1.65 % avec des échéances trimestrielles de 3 738.83 €, des frais de dossier de 0.15 % du montant sollicité, sans souscription de parts sociales. Le montant des échéances fera l'objet d'une inscription financière au budget 2017. Le Maire est mandaté pour signer tous les documents relatifs à cette opération.

IV - CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RENOVATION DE 3 DOUCHES AU FOYER ADULTES HANDICAPES

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de refaire trois douches qui présentent des fuites et causent de gros problèmes d'humidité. Des devis ont été demandés. En ce qui concerne les travaux de démolition, plâtrerie, et pose de carrelages et faïences, deux entreprises ont répondu : Art et Tech avec un devis d'un montant de 15 573.88 € H.T. et Technique et décor avec un devis s'élevant à 17 149 € H.T. Deux autres entreprises ont remis une offre pour la partie plomberie, sanitaires et électricité : La Technique moderne avec un devis d'un montant de 16 039.02 € H.T. et l'entreprise DUVAL avec un devis s'élevant à 17 175.00 € H.T. Il précise qu'il a demandé à la SARL VEM d'effectuer la mission de maîtrise d'œuvre pour ces travaux dont le montant des honoraires s'élève à 1 960 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité, choisissent, pour la partie démolition, plâtrerie et pose de carrelage et faïences, l'entreprise Art et Tech, avec un montant H.T. de travaux de 15 573.88 €, soit 18 688.66 € TTC, pour la partie plomberie, sanitaires et électricité, l'entreprise La technique moderne avec un montant H.T. de travaux de 16 039.02 € soit 19246 82 € TTC. Ils acceptent la proposition d'honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre de la SARL VEM concernant le suivi de ces travaux d'un montant de 1 960 € HT soit 2 352 € TTC. , et autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération. Ils décident d'inscrire les crédits supplémentaires au budget pour cette opération comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : article 2132 + 40 000 €

Recettes : article 021 + 40 000 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : article 658 - 40 000 €

Recettes : article 023 + 40 000 €

V - ADHESION DE LA COMMUNE DE DISSANGIS AU SIVOS DE L'ISLE SUR SEREIN, ANGELY, ANNOUX et SAINTE COLOMBE

Le Maire informe les conseillers municipaux de la décision de la Commune de Dissangis d'adhérer au SIVOS de l'Isle sur Serein, Angely, Annoux et Saint Colombe à compter du 1^{er} septembre 2016. Cette décision fait suite à la dissolution du SIVOS d'HERVAUX

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donnent leur accord pour l'adhésion de la commune de Dissangis au SIVOS de l'Isle sur Serein, Angely, Annoux et Sainte Colombe.

VI - TARIF MENSUEL DU CHAUFFAGE AU FOYER SOCIO-EDUCATIF POUR LES ASSOCIATIONS

Christine BIZOT propose d'établir un tarif mensuel pour le chauffage au Foyer Socio-Educatif pour les associations qui utilisent cette salle pour leur activité hebdomadaire. Elle suggère de demander 10 € par mois pour 1 h ou 2 heures d'activité par semaine, 20 € pour 3 ou 4 heures d'activité par semaine pendant la période du 1^{er} novembre au 31 mars.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour demander une participation pour le chauffage du foyer socio-éducatif aux associations qui ont des activités hebdomadaires. Ils fixent le tarif à 10 € par mois pour 1 ou 2 heures d'activité par semaine et 20 € par mois pour 3 ou 4 heures d'activité par semaine pendant la période du 1^{er} novembre au 31 mars.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Choix des luminaires

André DUVAL présente les deux modèles de luminaires proposés par le SDEY pour le remplacement de 9 lampes prévu dans les travaux prochainement. Il s'agit du modèle Legend ou Beauregard. Après vote, le modèle Beauregard est choisi par 7 voix contre 4 pour le modèle Legend

Repas des Anciens

Christine BIZOT annonce que le repas des anciens aura lieu le samedi 26 novembre 2016, la salle du foyer socio-éducatif étant retenue tous les week-ends du mois de décembre.

Investissements 2017

Michel Faure demande aux membres du Conseil Municipal de présenter leurs suggestions d'investissements appuyées par des devis pour 2017 assez rapidement pour pouvoir les étudier et les inscrire au budget 2017.